

Vous souhaitez optimiser votre fiscalité et sécuriser vos loyers ?



Confiez votre logement à Logiah 04 pour bénéficier de nombreux avantages.

- **Abattement fiscal** important : 85 % des revenus fonciers
- **Conseils techniques et mobilisation d'aides** pour réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique dans votre logement



- **Déficit foncier** bonifié en cas de travaux



- **Gestion administrative complète** de la garantie VISALE contre les impayés et les éventuelles dégradations
- **Aucun honoraire** de location pour la première entrée
- **Gestion locale de proximité** gratuite pendant 6 mois si le logement est conventionné ou pendant 3 mois en cas de non conventionnement à compter de la date de signature du mandat de gestion

Toutes les informations de l'opération sur

www.aivslogiah04.com

Logiah 04 – 041100 Manosque

CONTACT

Nathalie Cavailles
ncavailles@logiah.com

06 31 45 33 91
04 92 71 02 34



Ne pas jeter sur la voie publique - création : www.oyopi.com

Propriétaires, vous souhaitez améliorer votre logement et/ou sécuriser vos loyers ?



LOGIAH 04 vous accompagne

LOGIAH 04 vous conseille et vous aide à réaliser votre projet grâce au programme financé par Leader.

Territoire du GAL Haute Provence Luberon



Vous êtes propriétaire bailleur ?

Voici à quelles aides travaux de l'Anah vous pouvez prétendre.

MaPrimeRenov

Pour financer un projet simple

- Être propriétaire personne physique ou usufruitier
- S'engager à louer son bien pendant 5 ans en résidence principale
- Accompagnement facultatif subventionné par l'Anah : nous contacter pour plus d'informations
- Aides en fonction des ressources du propriétaire et des travaux retenus
- Bonus BBC et Sortie passoire thermique



Habiter Mieux

Pour un projet de rénovation énergétique global

Éligibilité

- Travaux pour 35 % de gain énergétique minimum
- Logement de plus de 15 ans
- Respect de plafonds de loyers et de ressources des locataires pendant 9 ans en résidence principale

Aide max / logement

- Accompagnement obligatoire (montage technique et financier) subventionné 583 € et facturé 700 € par LogiaH 04
- Aides travaux : 15 000 € max/logement
- Primes Habiter Mieux et gestion sociale

Vous êtes copropriétaire ? Bailleur ou occupant ?

Vous avez un projet de travaux à caractère énergétique à l'échelle de la copropriété ?

MaPrimeRenov' Copropriétés

Une aide collective

- Sur les parties communes et équipements communs
- Sur les travaux d'intérêt collectif réalisés sur les parties privatives

Éligibilité

- Avoir au moins 75% de résidences principales
- Réaliser des travaux permettant un gain énergétique min 35%
- Être immatriculée au registre national des copropriétés

Aide max / logement cumulable avec la prime énergie des CEE

- Accompagnement obligatoire (montage technique et financier) : 180 €
- Aides travaux : 3 750 €
- Primes cumulables : Sortie passoire thermique (500 €), Basse consommation (500 €)
- Prime individuelle : 1 500 €
- Prime supplémentaire pour les copros fragiles ou en difficulté : 3 000 €

